

Quelle gestion pour le théâtre de verdure ?



Le fonctionnement et la gestion du théâtre de verdure devraient évoluer à la mi-septembre, suite à la prochaine réunion avec la CAE.

Où en est la convention entre la mairie et le comité des fêtes sur la gestion du théâtre de verdure, son fonctionnement et sa gestion, et surtout quelle structure sera mise en place. Une réunion est prévue en mairie ce 10 septembre à ce sujet avec, notamment, un juriste.

À quelques semaines de l'assemblée générale du comité des fêtes – elle est fixée au 8 octobre – le président Robert Meyer avait mis sur pied une réunion du bureau avec la commission communale du fort, placée sous la responsabilité de l'adjoint Patrick Vincent.

Le but de celle-ci était simple : le président voulait savoir où en était la convention entre mairie et comité des fêtes sur la gestion du théâtre de verdure, son fonctionnement et sa gestion, et surtout quelle structure sera mise en place. Et le président Meyer de rappeler que « depuis deux ans, date de la première réunion sur le sujet, les choses n'ont guère évolué. Et pour ma part, j'aimerais avoir des certitudes au moment de passer la main ! ». Après avoir fait un bilan des deux réunions qui ont été organisées lors de ces deux dernières années, il insistait pour avoir des réponses concrètes aux interrogations qu'il se pose et de rappeler que « le premier magistrat devait prendre contact avec

l'association des maires pour avoir des informations auprès d'un conseiller juridique sur la mise en place de telle ou telle structure. Et à ce jour, nous n'avons aucune réponse... ».

Patrick Vincent lui répondait « qu'aucune réponse n'est venue de l'association des maires, cependant nous avons contacté la CAE et une réunion est prévue en mairie le 10 septembre avec, notamment, un juriste. Cela devrait permettre de faire avancer les choses ! ».

Et l'adjoint précisait que mettre en place une régie serait trop lourd à assumer pour la mairie, cependant qu'une association paraît, à ce jour, la meilleure solution. Et Robert Meyer de rebondir : « Pour moi, une convention, type loi 1901 serait une très bonne chose, cependant qu'il ne faudra pas oublier d'y intégrer toutes les forces vives de la commune ! ».

Une chose est certaine : à ce jour, tous les documents et les demandes sont dans les mains de la CAE.

Enfin, Patrick Vincent déclarait « qu'il n'y avait pas d'urgence en raison de la pandémie ! ». Réponse dans la foulée du président Meyer : « Si, cela nous aurait laissé du temps pour tout mettre en place ».

• **Y a-t-il une dynamique autour du projet**

Robert Meyer a posé la question à Patrick Vincent : « Y a-t-il une dynamique sur ce projet de théâtre de verdure de la part du conseil ». La réponse de l'adjoint a été claire : « Si tel était le cas, pensez-vous que la commune aurait autant investi dans ce projet ? ». De quoi rassurer le comité.